

RÈGLEMENT DU CONCOURS UN JARDIN CÔTÉ RUE 2019

Article 1er: objet du concours

La ville de Pantin organise chaque année le concours Un jardin côté rue (anciennement concours des balcons fleuris), ouvert à tous les Pantinois impliqués et intéressés par le jardinage.

La ville a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement urbain et de mettre en valeur tout particulièrement :

- le fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses, des résidences collectives, des commerces...,
- la diversité des légumes et des fruits, des bonnes pratiques de jardinage, de l'esthétisme et de l'aménagement paysager du jardin potager.

Article 2 : modalités d'inscription

Le concours est gratuit, ouvert à tous les habitants (professionnels, particuliers, jardiniers en herbe ou confirmés) motivés par le jardinage (exceptés les membres du jury).

L'inscription pourra s'effectuer de mai à juillet 2019 en adressant sa candidature :

- directement en mairie auprès du Département Patrimoine et Cadre de Vie
- par courrier au 84/88, avenue du Général Leclerc / Département Patrimoine et Cadre de Vie
- sur le site internet de la ville

Pour s'inscrire c'est facile, il suffit de :

1. Compléter le bulletin d'inscription disponible :

- sur le site internet de la ville
- aux différents accueils de la mairie, au centre administratif (Département Patrimoine et Cadre de Vie),...

2. Envoyer deux photos de bonne qualité

Les participants devront fournir deux photos numériques du fleurissement, un plan large pour reconnaître la position du balcon ou de la fenêtre sur l'immeuble et un plan resserré de leurs plantations.

Les participants devront renseigner leur nom, rue, numéro de bâtiment, étage et lieu de fleurissement (à indiquer sur les photos)

3. À la réception de l'inscription, un sachet de graines sera envoyé au candidat

Date de clôture des inscriptions : 31 juillet 2019

Conseil : Il est fortement recommandé d'arroser régulièrement le fleurissement tout l'été afin qu'il résiste aux fortes chaleurs de l'été.

En septembre, Nico le Jardinier viendra visiter le candidat, et prendre une photo depuis la rue

Un jury se réunira pour une remise des prix en septembre 2019.

Article 3 : les photos

Les participants autorisent la ville à utiliser sur tous les supports de communication municipaux (affiche, dépliant, site internet, réseaux sociaux...), les photos des jardins prises dans le cadre de ce concours, y compris celles prises lors de la remise des prix.

Article 4 : catégories du concours

À la réception des candidatures, le jury du concours classera les candidats selon deux catégories :

- 1 / jardin, visible de la rue
- 2 / balcon, terrasse, fenêtre, mur, partie commune,... visibles de la rue

RÈGLEMENT DU CONCOURS UN JARDIN CÔTÉ RUE 2019

Article 5 : une seule règle d'or

- Je respecte l'environnement : pas de produit phytosanitaire, arrosage raisonnable mais régulier, diversité de la palette végétale, propreté du cadre de vie...

Article 6 : déroulement du concours

La visite du jury communal aura lieu entre juillet et septembre 2019 : un agent de la ville se déplacera à domicile pour photographier le fleurissement.

La ville propose d'apporter des conseils et des renseignements sur les techniques de jardinage, le choix des essences, la palette végétale, la biodiversité, etc.

Pour cela, contacter Nico le Jardinier au 01 49 15 41 77 ou par mail : espacespublics@ville-pantin.fr

Article 7 : remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier ou courriel de la date de remise officielle des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal en septembre.

Les résultats seront diffusés dans Canal, sur le site de la ville, les réseaux sociaux...